



المجلس الوطني لحقوق الإنسان
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵏⴻⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵖⴻⵔⴰⵏⵜ
Conseil national des droits de l'Homme

المملكة المغربية
ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵖⴻⵔⴰⵏⵜ
Royaume du Maroc

الموضوع: وضعية المعتقلين على خلفية أحداث الحسنية

سلام تام بوجود مولانا الإمام

في إطار الاختصاصات المخولة له بموجب الظهير الشريف رقم 1.11.19 الصادر في 25 من ربيع الأول 1432 (فاتح مارس 2011) المحدث له، وعلى إثر بعض التصريحات المنسوبة لبعض المتهمين الموقوفين على خلفية أحداث الحسنية بشأن مزاعم تعرضهم للتعذيب، قام المجلس الوطني لحقوق الإنسان بتكليف فريقتي عمل للتحري في هذه المزاعم حيث قام بإجراء فحوصات ومقابلات مع 19 معتقلا بسجن عكاشة و16 معتقلا بسجن الحسنية إضافة إلى متابع واحد في حالة سراح (رفقته لائحة بأسمائهم)، وذلك خلال يومي السبت والأحد 17-18 يونيو 2017 بإشراف من البروفسور هشام بنعيش (طبيب شرعي رئيس معهد الطب الشرعي بالمركز الاستشفائي الجامعي ابن رشد بالدار البيضاء) والدكتور عبد الله دامي (طبيب شرعي بمعهد الطب الشرعي التابع للمركز الاستشفائي الجامعي ابن رشد بالدار البيضاء).

Boulevard Erradi
BP 21527, N° 22, Hay Riad, Rabat - Maroc
☎ +212(0) 5 37 54 00 00
✉ cndh@cndh.org.ma

شارع الرياض
حي الرياض 22 21527
☎ +212(0) 5 37 54 00 00
✉ cndh@cndh.org.ma

www.cndh.ma

لائحة المعتقلين على خلفية احداث الريف الذين زارهم الطبيب الشرعي

تلقاء السجن المحلي بمين السبع (عكاشة)	تلقاء السجن المحلي بالحسيمة
1- ابراهيم بوزيان	1- خير الدين شهبوط
2- فؤاد السعيدي	2- طارق اعنيسي
3- عبد الحق صديق	3- عادل الهاشمي
4- حمديوي يوسف	4- عبد الكريم بوكري
5- ناصر الزفزافي	5- بلهادي عبد
6- اشرف اليخولفي	6- سمير التفديوني
7- محمد المجاوي	7- ايوب زغدود
8- الحسين الادريسي	8- مراد الزفزافي
9- اداهشور زكرياء	9- محمد بلوصي
10- النوري الشهير	10- سعدي عبد الكريم
11- عثمان بوزيان	11- يحيى الفقيه
12- وسيم البوساتي	12- الكموني عبد الواحد
13- سليمان الفاحلي	13- وظيف كموني
14- عبد الحميد السناري	14- عبد الكريم التعريتي
15- رشيد معاروش	15- الياس توعيش
16- فضل محمد	
17- ربيع لبلق	
18- أهبت بلال	
19- بنهوش محمود	

ايمين فكري: متابع في حالة سراح (تم الاستماع اليه وفحصه بقرار اللجنة الجهوية لحقوق الانسان بالحسيمة الناضور)

RAPPORT D'EXPERTISE MEDICALE

Date de l'examen : 18/06/2017

Examen demandé par : Conseil National des Droits de l'Homme

Durée de l'évaluation : 05 h 30 min

Motif de l'examen : allégations de torture lors d'un placement en garde à vue

Nom du clinicien : Dr. DAMI Abdallah

Consentement des personnes en connaissance de cause : oui

Lieu de l'évaluation : Prison locale de Al Hoceima

Je soussigné, **Dr. A. DAMI,**

-Médecin spécialiste en médecine légale à l'Institut médico-légal CHU Ibn Rochd à Casablanca.

-Titulaire du Diplôme d'Expertise Médicale et de Réparation du Dommage Corporel.

-Vice président de la Société Marocaine de Médecine Légale.

-Membre de la Société Méditerranéenne de Médecine Légale

- Membre de la société marocaine des experts.

Requis par Monsieur le Président du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) conformément aux références ci-dessus avec pour mission de :

- De s'entretenir avec et d'examiner les personnes suivantes, actuellement détenues à la prison locale de Al Hoceima :

* Mr. Abdelwahed KAMOUNI

* Mr. Wadif KAMOUNI

* Mr. Abdelkrim TAARABTI

* Mr. Ilyass TOUAYOUCH

- De dire s'il existe des preuves physiques ou psychologiques concordantes avec des faits de torture et autres mauvais traitements.

Je certifie avoir personnellement rempli en Honneur et Conscience ma mission et présente ci-dessous le résultat de mes constatations médico-légales.

DEROULEMENT DE LA MISSION

Je me suis transporté à Al Hoceima le 16/06/2017 après-midi en compagnie de Mr. **Abdelhak Moussaddak** Chargé de mission au CNDH. Le Dimanche matin, nous avons entamé notre visite à la prison locale d'Al Hoceima avec la présence cette fois-ci de Mme Souad El. Idrissi Présidente de la commission régionale des droits de l'Homme Al Hoceima Nador et nous avons été reçus par un collaborateur du directeur de la prison et à qui nous avons expliqué l'objectif de notre mission qui rentre dans les

prérogatives du CNDH.

L'accès à l'intérieur de la prison nous a été autorisé et nous avons pu nous entretenir avec les onze détenus concernés à l'intérieur de l'infirmerie.

L'entretien s'est fait après explication de la mission aux détenus concernés et leur consentement explicite fut à chaque fois requis. L'examen médical des détenus s'est fait par contre en ma seule présence.

PROFIL DES SUJETS, ALLEGATIONS DE TORTURE ET AUTRES MAUVAIS TRAITEMENTS ET EXAMEN PHYSIQUE

Interview avec le dénommé Abdelwahed KAMOUNI :

A. KAMOUNI né en 1994 à Al Hoceima, célibataire, boucher de profession, résident au Douar Tannoute Ait Kamra province Al Hoceima.

Il n'a pas d'antécédents judiciaires.

Il n'a pas d'antécédents médicaux ni chirurgicaux .

Selon les dires de l'intéressé, il fut arrêté le samedi 10 juin 2017 à 21 h 30 min. lorsque des éléments de police en habits officiel lui ont intercepté sur la voie publique.

Il déclare que les agents de police lui ont pris par l'épaule et lui ont remis à la brigade de la gendarmerie royale d'ait Kamra qui lui ont embarqué dans une voiture de la gendarmerie et au cours de son transport il a reçu des coups par les agents de la gendarmerie royale dans la voiture avec des insultes et injures surtout de la part d'un adjudant qui travaille à Ait Kamra et d'un autre agent qui s'appelle Yassine, il déclare avoir reçu des coups au niveau du bassin et de sa jambe droite.

A l'arrivée dans la brigade de la gendarmerie royale il était introduit par une porte à gauche dans un bureau où il y avait une autre personne arrêtée et ils lui ont enlevé ses vêtements et il est resté en calçon et lui ont menotté avec les mains en arrière et ils ont procédé à ligoter ses pieds par une chemise et lui ont placé dans les toilettes où il lui ont frappé au niveau des pieds.

Vingt minutes passée ils lui ont emmené dans le bureau d'enquête et en lui enlevant les menottes et en lui remettant ses habilles et lui ont demandé de compter son argent (5000 dh) et deux téléphones portables qui les ont saisis à son interpellation et ils lui ont demandé de laver son visage.

Après peu de temps ils lui ont placé dans une cellule où il a reçu la visite de son père et son frère.

Le lendemain, ils lui ont demandé de déposer son pouce sur des procès verbaux sans savoir le contenu.

Le lundi à 10 h ils lui ont emmené aux locaux de la gendarmerie royale d'Al Hoceima où il a été pris en photo et avec prise des empreintes digitales et puis il a été introduit devant le procureur du roi qui a ordonné sa mise en détention provisoire dans la prison locale d'Al Hoceima.

L'examen médical de ce jour n'a pas montré des signes de violence sur le corps mais l'intéressé est angoissé avec des pleurs incessants.

L'examen du dossier médical a montré que l'intéressé a été examiné le 16 Juin 2017 par le médecin de la prison et qui n'a rien mentionné en dehors de prise de constante.

Interview avec le dénommé Wadif KAMOUNI :

W. KAMOUNI, né le 26/08/1994 à Arbiaa Taourirte , célibataire, marchand ambulant. Il habite 4^{ème} quartier Imzouren Al Hoceima

Il a un antécédent judiciaire et il a purgé une peine de 1 an pour vol qualifié. .

Il n'a pas d'antécédents médicaux ni chirurgicaux.

Selon les dires de l'intéressé, il fut arrêté le samedi 27 mai 2017 à 22 h, lorsqu'il était de retour chez lui et il était intercepté par des agents de police en habits officiels, qui lui ont pris par son bras et lui ont frappé par des bâtons au niveau du thorax et au niveau du visage et en essayant de se protéger contre les coups il a reçu un coups sur sa main droite.

Puis ils lui ont placé dans une voiture de police et lui ont ramené au commissariat de police d'Imzouren et en route et ils lui ont fait subir des insultes et des injures.

Il fût placé dans les geôles de police dans une cellule où il était seul jusqu'à 13 h du dimanche. C'est à cet heure que des agents de police sont venu lui menotter et lui emmener à l'hôpital d'Al Hoceima et un bilan radiologique a été réalisé et le médecin a indiqué une mise en place d'une attelle plâtrée au niveau de son membre supérieur et ils lui ont retourné au commissariat.

Le lundi matin à 10 h, Mr Wadif a été emmené dans un bureau et on lui a demandé de signer les procès verbaux sans savoir le contenu et devant son refus un agent de police lui a roué de gifles.

Le même jour vers 13 h il a été introduit devant le procureur du Roi qui a ordonné sa mise en détention provisoire dans la prison locale Al Hoceima.

Il a été vu par le médecin de la prison qui a mentionné dans le dossier médical la présence de :

- léger œdème au niveau de la région pariétale postérieure (1 cm de grand axe)
- hémorragie intra-rétinienne au niveau de l'œil gauche
- écorchure au niveau de la région jugale droite (para nasale)
- multiples écorchures au niveau de lèvre inférieure
- multiples écorchures au niveau de la région lombaire droite
- patient a consulté au service des urgences où il a bénéficié d'une radiographie de la main droite qui a mis en évidence une fracture du 5^{ème} métacarpien droite légèrement déplacée et il a bénéficié d'un plâtre avec traitement médical et il déclare également qu'il a subi un arrachement d'une dent au niveau de la partie inférieure de la mâchoire

L'examen médical de ce jour

Trouve un patient orienté conscient portant une attelle plâtrée anté-brachio-palmaire présentant

- une écorchure en voie de cicatrisation de la région occipitale médiane
- une ecchymose en bande de 4 cm de largeur en voie de disparition de la fosse lombaire droite

La radio de la main droite face et profil montre une fracture légèrement déplacée de la 5^{ème} métacarpien

Les lésions constatées par l'examen clinique et celles mentionnées dans le dossier médical sont compatibles avec l'usage de la violence lors de l'interpellation :

Interview avec le dénommé Abdelkrim TAARABTI :

A. TAARABTI, né en 1996 à AL Hoccima, célibataire, ouvrier. Premier Quartier Beni Bouayach

Il n'a pas d'antécédents judiciaires, médicaux ou psychiatriques particuliers.

Selon les dires de l'intéressé, il fut arrêté le samedi 27 mai 2017 à 22 h 30 min, lorsqu'il fût suivi par une voiture de police et il est tombé et de des agents de police lui ont pris et lui ont embarqué dans la voiture en lui frappant au niveau du visage et en utilisant des bâtons. Quelques minutes après ils lui embarqué dans une autre voiture qui l'a emmené au commissariat de Beni Bouayach.

A² l'entrée, il déclare qu'il a reçu des coups au niveau de sa cuisse droite et un agent lui a mis une serpillière avec une odeur nauséabonde, qui était sur le sol sur sa bouche avant de lui mettre les menottes et lui faire tomber à terre à côté de deux autres personnes arrêtées. Dans ce bureau il y avait un agent de police qui leur a adressé des insultes et des injures et en leur a posé des questions en rapport avec leur identité.

Une demi-heure passé, ils lui ont placé dans les geôles en sous sol et on lui a donné du pain et du lait. A leur retour du travail et vers 2 h des agents de la police de groupe d'intervention rapide ont commencé à leur aspergé d'eau dans la cellule.

Le dimanche matin : il a été introduit dans un bureau au 2^{ème} étage et on lui a demandé d'évoquer des noms précis dans mon entretien et on lui a posé des questions sur les personnes qui participaient dans les manifestations.

Le mardi 30 mai 2017, il fût introduit devant le procureur du roi qui a ordonné sa mise en détention provisoire

L'examen du dossier médical a objectivé la présence d'une douleur dentaire avec une instabilité de la dent 21

L'examen médical a trouvé une personne consciente ne présentant aucun signe de violence sur le corps en dehors de la mobilité dentaire.

Nous recommandons une consultation spécialisée en médecine dentaire et un éventuel bilan radiologique.

Interview avec le dénommé Ilvass TOUAYOUCH :

I. TOUAYOUCH, né le 27 juillet 1995 à Beni Bouayach, célibataire, menuisier de profession, habitant à Hay Boubrahm Beni Bouayach

Il n'a pas d'antécédents judiciaires, médicaux ou psychiatriques particuliers.

Selon les dires de l'intéressé, il fut arrêté le samedi 27 mai 2017 à 22 h 30 min, lorsqu'une voiture de police s'est arrêtées près de lui et cinq agent de police en uniformes sont descendus vers lui pour lui embarquer dans une voiture de police qui était derrière la précédente.

A l'intérieur de la voiture il déclare qu'il a reçu des coups de poing au niveau de tout mon corps avec des insultes et des humiliations de la part des agents de police qui étaient dans la voiture.

Puis ils lui ont emmené au commissariat de Beni Bouayach où ils lui remonté dans un bureau au 2^{ème} étage et lui place à côté d'une autre personne arrêtées.

Dans ce bureau, ils lui ont posé des questions sur son identité et sur sa participation aux manifestations à Beni Bouayach.

Le dimanche vers 00h 30 min : ils lui ont placé dans les geôles en sous sol et il a été aspergé de l'eau par des éléments de police de groupes d'intervention rapide.

Le même jour en matinée il a été remonté une nouvelle fois dans le bureau du 2^{ème} étage

et il a été questionné sur les manifestations.

Le lundi soir il a été à nouveau introduit dans le bureau d'enquête et on lui a demandé de signer les procès verbaux sans pouvoir lire le contenu et devant son refus ils lui ont menacé de confier l'enquête à la BNPJ à Casablanca et en lui montant une matraque.

Il a été introduit devant le procureur du roi qui a ordonné son examen médical réalisé à l'hôpital d'Al Hoceima en présence de la police. Et puis le procureur a ordonné sa mise en détention provisoire dans la prison locale d'Al Hoceima.

Il a été vu par le médecin de la prison en date du 31 mai 2017 qui a noté dans le dossier médical la présence

-écorchure au niveau de la région frontale droite.

-multiples écorchures au niveau de la face latérale gauche du cou

-écorchure au niveau de la joue gauche

-trois écorchures² au niveau du dos

-écorchure au niveau du bras droit

-écorchure au niveau de la face latérale du tronc gauche

-légère erythème au niveau des deux genoux

-douleur au niveau de la région pariétale droite

Il a été mis sous traitement médical (Dazen et Xenid)

L'examen médical trouve une personne consciente orienté présentant

-une cicatrice hypo chromique de 3 cm d'une écorchure linéaire au niveau frontale droite

-une cicatrice hypo chromique d'écorchure en latéro-cervical gauche

-une cicatrice d'écorchure au niveau de la région dorsale

-une ecchymose en voie de disparition en bande de 3cm sur 4 cm de la face externe du bras droit

-une douleur à la mobilisation active et passive des deux genoux

Les lésions constatées lors de l'examen à l'admission dans la prison et celles constatées à leurs évolutions sont compatibles avec les allégations de l'usage de la violence lors de l'interpellation

Nous recommandons une consultation spécialisée en traumatologie orthopédie

INTERPRETATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les témoignages reçus font des allégations de torture et autres mauvais traitements survenus lors de l'arrestation et de la détention des quatre personnes soupçonnées d'être impliquées dans les débordements ayant accompagné des manifestations survenues quelques jours auparavant à la province d'Al Hoceima

Ces allégations semblent crédibles par leur concordance sur plusieurs points. Elles permettent de dégager un enchaînement type des événements rapportés, qui, s'ils se confirment, comportent un ensemble d'actes constituant des faits de torture et autres mauvais traitements et des violations des garanties constitutionnelles et législatives dont devrait jouir toute personne arrêtée ou détenue :

- Aucun détenu n'a été informé au moment de son placement en garde à vue de son droit de garder le silence, de contacter l'un de ses proches et de désigner un avocat ou d'obtenir sa désignation dans le cadre de l'assistance judiciaire.

- Aucun détenu n'a pu entrer en contact avec sa famille et même lorsque des membres

des familles des défunts se sont présentés au commissariat de police pour demander à voir leurs proches, ils en ont été empêchés sauf le cas d'Ait Kamra qui a été vu par sa famille.

- A l'admission, les personnes arrêtées ont été d'abord roués de coups par les mains et les pieds et parfois par d'autres objets contondants.
- Toutes les personnes arrêtées ont rapporté avoir signé les procès verbaux qui leur ont été présentés, sans en connaître le contenu.
- L'examen médical réalisé à l'hôpital d'Al Hoceima sur demande du parquet s'est réalisé en présence de la police
- Sur le plan des preuves physiques, on a relevé des cas des traces hautement concordantes, (fracture et dans des cas des traces d'ecchymoses et de cicatrices d'écorchures très compatibles) avec l'usage de la violence. Parfois de simples doléances pour des symptômes physiques qui restent compatibles avec les sévices allégués, mais sans anomalies à l'examen.
- Sur le plan des preuves psychologiques, deux cas présentent des signes de détresse psychologique caractéristique d'un stress extrême comme celui vécu lors de la détention dans les locaux de police.

En conclusion,

- Les témoignages reçus des personnes arrêtées à propos du recours à la torture et autres mauvais traitements lors de leur arrestation et de leur détention dans les locaux de la préfecture de police d'Al Hoceima sont globalement crédibles par leur concordance et leur cohérence et par l'existence de symptômes physiques et psychologiques et parfois des traces physiques hautement compatibles avec les sévices allégués.
- Les témoignages reçus font également peser une suspicion légitime de violation des garanties constitutionnelles et législatives dont devrait jouir toute personne arrêtée ou détenue, en particulier l'obligation de l'informer sur ses droits, l'accès à une assistance judiciaire, la possibilité de contacter sa famille et le droit à une enquête effective sur les allégations de torture.
- L'examen médical réalisé à l'hôpital Al Hoceima contient une restriction avec la présence des agents de police parmi lesquels certains incriminés dans les actes allégués par les victimes.

Nous recommandons les mesures suivantes :

- L'ouverture dans les plus brefs délais, par l'autorité judiciaire, d'une enquête approfondie, conduite par des éléments autres que ceux qui ont été engagés dans la procédure initiale contre les personnes arrêtées, à l'effet d'investiguer les faits de torture et autres mauvais traitements allégués et de s'assurer, le cas échéant, que les responsables des violations ne resteront pas impunis.
- D'ordonner dans le cadre de cette enquête une expertise médicale et une autre psychiatrique confiée à des experts compétents en matière de documentation des éléments de preuves physiques et psychologiques de la torture, conformément aux normes internationales et notamment le protocole d'Istanbul.
- Assurer un suivi psychologique pour les personnes détenues concernées, surtout pour ceux ayant allégué le recours ou la menace du recours aux violences à leur encontre.

Fait à Casablanca, le 20 juin 2017

Signé : *Dr DAMI Abdallah*

RAPPORT D'EXPERTISE MEDICALE

Date de l'examen : 16/06/2017

Examen demandé par : Conseil National des Droits de l'Homme

Durée de l'évaluation : 08 h 30 min

Motif de l'examen : allégations de torture lors d'un placement en garde à vue

Nom du clinicien : Dr. DAMI Abdallah

Consentement des personnes en connaissance de cause : oui

Lieu de l'évaluation : Prison locale de Al Hoccima

Je soussigné, **Dr A. DAMI,**

-Médecin spécialiste en médecine légale à l'Institut médico-légal CHU Ibn Rochd à Casablanca.

-Titulaire du Diplôme d'Expertise Médicale et de Réparation du Dommage Corporel.

-Vice président de la Société Marocaine de Médecine Légale.

-Membre de la Société Méditerranéenne de Médecine Légale

-Membre de la société marocaine des experts.

Requis par Monsieur le Président du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) conformément aux références ci-dessus avec pour mission de :

- De s'entretenir avec et d'examiner les personnes suivantes, actuellement détenues à la prison locale de Al Hoccima :

* Mr. Khaireddine CHANHOTE

* Mr. Tarik AANISSI

* Mr. Adil HACHIMI

* Mr. Abdelkrim BOUKRI

* Abid BELHADI

* Samir TIGHDWINI

* Ayoub ZAGHDOUD

* Mourad ZEFZAFI

* Mohammed BALLOUTI

* Abdelkrim SAIDI

* Yahya FAKH

- De dire s'il existe des preuves physiques ou psychologiques concordantes avec des faits de torture et autres mauvais traitements.

Je certifie avoir personnellement rempli en Honneur et Conscience ma mission et présente ci-dessous le résultat de mes constatations médico-légales.

DEROULEMENT DE LA MISSION

Je me suis transporté à Al Hoceima le 16/06/2017 après-midi en compagnie de Mr. **Abdelhak Moussaddak** . Chargé de mission au CNDH. Le lendemain matin, nous avons entamé notre visite à la prison locale d'Al Hoceima avec la présence cette fois-ci de Mme Souad EL Idrissi Présidente de la commission régionale des droits de l'Homme Al Hoceima Nador et nous avons été reçus par le Directeur de la prison et à qui nous avons expliqué l'objectif de notre mission qui rentre dans les prérogatives du CNDH.

L'accès à l'intérieur de la prison nous a été autorisé et nous avons pu nous entretenir avec les onze détenus concernés à l'intérieur de l'infirmerie.

L'entretien s'est fait après explication de la mission aux détenus concernés et leur consentement explicite fut à chaque fois requis. L'examen médical des détenus s'est fait par contre en ma seule présence.

PROFIL DES SUJETS, ALLEGATIONS DE TORTURE ET AUTRES MAUVAIS TRAITEMENTS ET EXAMEN PHYSIQUE

Interview avec le dénommé Khaireddine CHANHOTE :

Kh. CHANHOTE, né en 1994 à Al Hoceima, célibataire, peintre, résident au boulevard Abdelkhaleq Torriss numéro 4 hay Manzeh Al Hou aima.

Il n'a pas d'antécédents judiciaires.

Il est suivi pour une éruption cutanée depuis janvier 2017 .

Selon les dires de l'intéressé, il fut arrêté le vendredi 26 Mai 2017 à 18 h 30 min, lorsque des éléments de police en habits officiels lui ont intercepté sur la voie publique.

Il déclare que les agents de police lui ont pris par l'épaule gauche en lui donnant des coups de poing et des gifles et lui ont trainé une dizaine de mètres pour lui embarquer dans la voiture où il y avait d'autres agents qui ont continué à lui donner des coups partout sur son corps. Puis ils lui ont emmené au commissariat de police et lui ont mis dans un hall où il y avait une trentaine de personnes portant des blessures et dans des états de gravité différente (FAKIH Yahya avec une blessure au niveau de son œil). Il précise qu'il est resté dans le hall jusqu'à 1 h du matin du samedi 27 Mai 2017 et c'est à ce moment qu'ils lui ont placé dans les geôles en sous sol en compagnie avec les autres personnes arrêtées. Vers 3 h du matin : Mr CHANHOTE déclare qu'il a été ramené de nouveau dans un bureau en haut où il y avait trois agents de police qui ont commencé à leur poser des questions sur sa destination au moment de son arrestation et lui ont roué des gifles et des coups de poing au niveau du visage chaque fois qu'il niait les accusations présentées par les enquêteurs. L'intéressé déclare qu'un officier de police qui s'appelle **ISSAM** est entré dans le bureau et a commencé à insulter et humilier toutes personnes arrêtées et enquêtées par un l'agent de police à mes côtés et puis il a demandé aux policiers enquêteurs de refaire les procès verbaux.

Le lendemain, dimanche 28 mai 2017 et vers 3 h du matin du, il fût remonté de nouveau vers un bureau et on lui a demandé de signer sur des procès verbaux sans lui permettre d'en connaître la teneur et devant le refus de signer ils lui ont menacé de l'envoyer à la Brigade Nationale de la Police Judiciaire à Casablanca et ne plus voir sa famille. Ce qu'il fit puis il retourna vers sa cellule.

Il déclare qu'il recevait du pain et du lait pour rompre le jeun et au moment du Shour.

Le dimanche vers 10 h du matin un agent est venu chez eux aux geôles pour les informer de

la prolongation de la garde à vue par le parquet et puis et vers 21 h il était pris en photo et on lui a fait un écouvillonnage salivaire par d'autres agents.

Le lundi l'après-midi, il fût menotté puis transporté à bord d'une voiture au tribunal et fût introduit devant le procureur du Roi qui a ordonné sa mise en détention provisoire à la prison locale d'Al Hoceima.

L'examen médical de ce jour n'a pas montré des signes de violence sur le corps.

L'examen du dossier médical a montré que l'intéressé a été examiné le 31 Mai 2017 par le médecin de la prison et qui mis en évidence une éruption cutané érythémateuse squameuse au niveau des deux coudes et des deux genoux pour laquelle le médecin de la prison a contacté le médecin traitant (dermatologue à Nador) pour lui renouveler son traitement.

Interview avec le dénommé Tarik AANISSI :

M. A. AANISSI, né le 02/08/1982 à Al Hoceima, célibataire, employé. Il habite quartier Marssa avenue sidi moussa numéro 36 Al Hoceima

Il n'a pas d'antécédent judiciaire.

Il a comme antécédents médicaux une allergie respiratoire et opéré pour appendicite en 2005. Selon les dires de l'intéressé, il fut arrêté le vendredi 26 mai 2017 à 16 h, lorsqu'il était près de chez lui par 4 agents de police en habits civils qui portaient des pierres et qui lui ont pris par son bras gauche en lui frappant au niveau du visage et lui ont trainé à une distance de 80 mètres et lui ont placé dans une estafette de forces auxiliaires, à l'intérieur de laquelle d'autres agents de police lui ont frappé sur différentes zones de son corps. Ils ont procédé à l'arrestation d'autres personnes et ont emmenés tout le monde dans la même estafette (Mourad Zefzafi, Abdelkrim Boukri, qui portait des signes de violence et Samir Tighdwayine qui ne portait pas de signes de violence)

Il fut emmené vers la préfecture de police de la ville après une heure et demi d'insulte d'humiliation et coups de poings. A l'arrivée, il fut placé dans le hall du commissariat avec d'autres personnes arrêtées où ils sont resté pendant une dizaine d'heure et puis sont placé dans des geôles répartis sur trois groupes.

Le samedi vers 19 h, des agents de police lui ont transporté à l'hôpital d'Al Hoceima où un bilan radiologique a été demandé par le médecin des urgences et fait mais non interprété par le médecin qui n'était pas dans son bureau et un agent de police a fait l'interprétation des radios lui-même en lui informant qu'il n'y avait rien sur la radio et puis reconduit à nouveau au commissariat et placé dans les geôles.

Devant la persistance de la douleur, le même scénario s'est reproduit le dimanche une radio de la face a été réalisée sans qu'elle soit interprétée par le médecin

Il déclare ne pas avoir subi de mauvais traitements particuliers dans les deux jours qui suivaient.

Le dimanche en soirée vers 22 h, il fut menotté puis remonté vers un bureau. On lui a posé des questions seulement sur les éléments d'identification sans autres questionnement sous les insultes et l'humiliation d'un officier qui s'appelle **ISSAM** puis remis aux geôles.

Le lundi vers 3 h, il déclare avoir été remonté de nouveau au même bureau où des procès verbaux étaient préparés. On lui a demandé de les signer sans lui permettre d'en connaître le contenu malgré sa demande dans ce sens. On lui a juste assuré qu'il n'y avait pas de charges graves à son encontre et devant la menace de lui transférer à Casablanca et d'insultes il a signé sous la contrainte avec une écriture différente.

Le même jour, lundi 29 mai 2017, il a été transporté au tribunal et introduit devant le procureur du Roi et qui a ordonné sa mise en détention provisoire.

Un examen médical a été réalisé le 30 juin 2017 par le médecin de l'établissement pénitentiaire et qui a noté au dossier médical la présence d'une ecchymose au niveau de la région orbitaire des deux yeux, une limitation de l'ouverture buccale, une écorchure au niveau

du coude gauche et de l'avant bras droit, une écorchure de la jambe droite et de la cheville gauche, un érythème léger au niveau des deux genoux, un léger œdème du dos du pied gauche et un érythème de la face dorsale de la main droite.

Le patient a été mis sous traitement médical et il a été revu le 5 juin 2017 pour une tuméfaction mandibulaire.

Le patient a été vu par Dr BENKADDOUR Abdelhak chirurgien dentiste privé à Al Hoceima où un bilan radiologique a été effectué et un rapport médical délivré rapportant la présence des caries dentaires avec des réactions apicales suite à des nécroses pulpaire avec des réactions apicales sans fracture ni lyse osseuses.

L'examen médical de ce jour

Trouve un patient orienté conscient présentant

- une ecchymose palpébrale inférieure bilatérale en voie de disparition.
- une cicatrice d'une écorchure au niveau du coude gauche de 1.5 cm de diamètre
- une cicatrice d'une écorchure de la face postérieure de l'avant bras droit
- une écorchure de la face antérieure de la jambe gauche
- une légère ecchymose de la face dorsale du pied gauche
- une douleur à l'ouverture de la cavité buccale.

Ce complexe lésionnel est compatible avec les allégations de l'usage de la violence lors de l'interpellation

Interview avec le dénommé Adil HACHIMI :

A. HACHIMI né en 1988 à Al Hoceima, célibataire, chauffeur de profession. Il habite numéro 1 rue Sibérie Al Hoceima

Il n'a pas d'antécédents judiciaires, médicaux ou psychiatriques particuliers.

Selon les dires de l'intéressé, il fut arrêté le vendredi 26 mai 2017 à 16 h, lorsqu'un agent de police lui a intercepté sur la voie publique en face de l'hôtel de police et lui a fait traîner au commissariat en face où il lui a fait subir à l'aide d'autres agents de police à l'entrée des coups de matraque au niveau des pieds et au niveau de la tête avec notion de saignement de la tête. Dans les locaux du commissariat ils lui ont placé dans le hall en compagnie d'autres personnes arrêtées avec des insultes, des injures et des coups de la part des agents de police chaque fois qu'ils font des passages à leur côté. Il précise que les agents de police ont mis des papiers sur les caméras de surveillance au sein du commissariat.

Le lendemain samedi vers 2h du matin, il était placé dans les geôles en sous sol en compagnie avec d'autres personnes arrêtées et ils ont été réparti en sous groupes dans différentes cellules.

Le dimanche vers 00 h 30 min, il était emmené dans un bureau en haut avec deux autres personnes pour lui poser des questions sur son identité et sur la marque de son téléphone. Il déclare aussi qu'il a assisté à un agent de police qui a donné un coup de poing à une personne interrogée à ses côtés. Un officier de police qui s'appelle **ISSAM** entrait chaque fois dans le bureau leur adressant des insultes et des injures avec des gros mots qu'il refuse de les répéter en notre présence.

En date du lundi 29 Mai 2017, les agents de police lui ont ramené de nouveau au bureau de l'enquête en lui demandant de signer les procès verbaux sans pouvoir lire leurs contenus, chose qu'il refusait et par conséquent ils lui ont menacé de l'envoyer à Casablanca en lui donnant des gifles. Il déclare qu'il n'a pas signé les procès verbaux.

Le même jour, il fût présenté devant le procureur du Roi qui a ordonné son examen médical au service des urgences de l'hôpital Al Hoceima. L'examen médical s'est effectué en présence des agents de police.

Puis le procureur a ordonné sa mise en détention provisoire dans la prison locale d'Al

Hoceima.

A l'admission, il a été examiné par le médecin de la prison qui n'a pas de noté de mot sur son dossier médical examiné par nos soins.

L'examen de ce jour :

Patient conscient orienté présentant

-trois cicatrices des écorchures au niveau de la région pariétale médiane de 1,3 cm- 1cm et 0,8 cm avec une douleur spontanée à la palpation de cette zone :

Le reste de l'examen médical est sans particularité.

Ces lésions sont compatibles avec les allégations de l'usage de violence lors de son interpellation

Interview avec le dénommé Abdellkrim BOUKRI :

A. BOUKRI, né en 1974 à Al Hoceima, célibataire, soudeur de profession, habitant au boulevard Oughanda numéro 3 Al Hoceima.

Il n'a pas d'antécédents judiciaires, médicaux ou psychiatriques particuliers.

Selon les dires de l'intéressé, il fut arrêté le vendredi 26 mai 2017 à 16h, lorsque deux agents de police en tenu officiel sont venus le descendre du taxi qu'il venait de prendre après avoir terminé son travail. Ils lui ont tiré par force en le charriant pour le mettre dans la voiture de police où il y avait une dizaines d'agent de police qui ont procédé à lui donner des coups de matraque et des coups de poing aux différentes régions du corps.

Ensuite, il lui avait emmené au commissariat de police et lui ont placé dans le hall avec des coups au niveau de la tête.

Le dimanche vers 00 h il a été emmené par des agents de police pour lui poser des questions sur sa participation aux manifestations de la ville et s'il participait au jet de pierre et ceci sans lui faire subir aucun mauvais traitement.

Le lundi vers 3 h du matin, ils lui ont monté de nouveau au bureau de l'enquête et on lui a demandé de signer les procès verbaux sans lire le contenu et on lui a fait des écouvillonnages salivaires et lui ont pris en photo sous menace de coups de poing au niveau du visage et ils lui ont menacé aussi de lui transférer pour compléter l'enquête a Casablanca et il a signé sous la contrainte.

Il a été présenté devant le procureur du Roi qui a demandé un examen médical réalisé le même jour par le médecin des urgences de l'hôpital Al Hoceima en présence des agents de police et surtout un officier de police qui s'appelle ISSAM qui insultait toutes les personnes arrêtées. Après l'examen médical le procureur du Roi a ordonné sa mise en détention provisoire dans la prison locale d'Al Hoceima.

Il a été examiné le 30 mai 2017 par le médecin de la prison qui a noté dans son dossier la présence d'un œdème au niveau de la région frontale droite, de la région occipitale et elle l'a mis sous Dazen comprimé.

L'examen de ce jour a objectifé :

Patient conscient et orienté présentant

-une plaie en voie de cicatrisation au niveau de la région pariétale médiane de 1,5 cm avec des croutes

-une plaie superficielle en voie de cicatrisation au niveau de la région frontale de 3 cm environ

-une douleur à la mobilisation de l'épaule gauche

Interview avec le dénommé Abed BENHADI :

A. BENHADI né le 22 Janvier 1998, célibataire, marin de profession, ayant un niveau d'instruction primaire, résident à Hay Mirador numéro 8 Al Hoceima

Il a deux antécédents judiciaires pour vol qualifié et coup et blessures volontaires

Il a été victime il y a un an et demi d'un traumatisme facial opéré (pas de document médicaux) .

Selon les dires de l'intéressé, il fut arrêté le vendredi 26 mai 2017 à 20 h du , lorsqu'un agent de police lui a intercepté avec des pierres dans la main et un couteau dans la poche et il lui a tiré par l'épaule pour lui embarquer dans la voiture de police où il y avait cinq autres éléments qui ont procédé à lui donner des coup de bâton et des coups de poing au niveau de l'épaule droite et puis ils lui ont acheminé au commissariat de police où ils lui ont placé dans le hall avec les autres personnes.

Un officier de police qui s'appelle ISSAM leur a demandé de ne pas le frapper car il était connu par ses antécédents aux services de police.

Le soir même, ils lui ont emmené dans les geôles de police en sous sol et lui ont réparti en sous groupes dans des cellules séparées

Le lendemain des agents de police lui ont emmené dans un bureau pour enquêter avec lui en lui posant des questions sur son identité et en lui demandant de signer les procès verbaux sans savoir leurs contenus et devant le refus ils lui ont menacé de lui transférer à Casablanca.

Il a été présenté devant le procureur du Roi qui a ordonné sa mise en détention provisoire dans la prison locale d'Al Hoceima.

Il a été vu par le médecin de l'établissement pénitentiaire le 07-06-2017 et qui a mis un examen normal (RAS)

L'examen de ce jour trouve

Un adulte conscient orienté présentant

-une douleur à la mobilisation de l'épaule droite

-des cicatrices d'automutilation au niveau de la face externe de l'avant bras et du bras gauches.

-des tatouages au niveau de la face externe du bras gauche et de l'avant bras gauche, de la main gauche et du bras droit

-une tuméfaction mobile en sous cutané au niveau de la région sourcilière droite

Interview avec le dénommé Samir TIGHDWINI :

S. TIGHDWINI, né en 1986 à Al Hoceima, célibataire, marchand de poisson, de niveau scolaire primaire, résidant au lotissement Marssa, Bd Beni Arouss Al Hoceima.

Il a cinq antécédents judiciaires

Il a un problème rénal et une hydrocèle

Selon les dires de l'intéressé, il fut arrêté le vendredi 26 mai 2017 à 17 h, lorsque quatre agents de police lui ont intercepté sur la voie publique et lui ont donné des coups au niveau de l'épaule en le charriant pour lui embarquer dans la voiture de police avec d'autres personnes (Mourad Zefzafi, Tarik, Issam Achahbar, Boukri Abelkarim) et après une heure et demi ils lui ont emmené au commissariat où ils lui ont placé dans le hall. Les agents de police les insultaient et les donnaient des coups de pied sans raison après avoir caché la caméra de surveillance du commissariat.

Ils lui ont placé dans les geôles de police en sous sol la nuit du vendredi samedi et vers 3 h du matin il a été interrogé dans un bureau en haut sur les éléments de son identité en lui

demandant de signer les procès verbaux sans connaître le contenu sous menace de lui transférer à Casablanca. L'intéressé déclare qu'il refusait de signer malgré les menaces.

Il a été présenté devant le procureur du roi qui a ordonné un examen médical confié au médecin des urgences de l'hôpital Al Hoceima et puis il a ordonné de le mettre en détention provisoire dans la prison locale d'Al Hoceima.

Il a été vu par le médecin de la prison sans noter des signes de violence.

L'examen de ce jour n'a pas mis en évidence de lésions de violence sur le corps en dehors des cicatrices d'automutilation au niveau de la face externe de l'avant bras gauche, du bras gauche, et de la face externe des deux bras.

Interview avec le dénommé Briahim ZAGHDOUD

B. ZAGHDOUD né 1989 à Hoceima, célibataire, marin de profession, habitant au rue Bassra numéro 1 Hoceima.

Il n'a pas d'antécédents judiciaires

Il est suivi en consultation de psychiatrie (pas de document)

Selon ses dires, Mr B. ZAGHDOUD fût arrêté le vendredi 26/05/2017 à 17 h par des agents de police en habits civils portant des brassards de police qui lui ont intercepté sur la voie publique et lui ont frappé sur différentes parties du corps et lui ont embarqué dans une voiture de police à côté où il y avait d'autres agents de police et il fût frappé par des gifles et des coups de poing avec des insultes et des injures avant de lui emmener au commissariat de police où il a été placé dans le hall sous les coups de poing des agents de police. Puis ils lui ont fait introduit dans un bureau où ils lui ont interrogé sur son identité et puis ils lui ont placé au hall avec d'autres personnes arrêtées. Un officier qui s'appelle **ISSAM** entrait au hall et il insultait avec des gros mots.

Il précise qu'il a remarqué des signes de violence sur d'autres personnes dans le hall et surtout Mourad Zefzafi, Tarik Aariss, Abdelkrim Boukri et Yahya Fakih).

Le lendemain, vers 2 h du matin il fût placé dans les geôles en sous sol avec les autres personnes et répartis en sous groupes dans différentes cellules.

Le même jour vers 21 h il fût remonté de nouveau au bureau pour qu'il soit interrogé seulement sur les éléments d'identification sans poser les questions sur le motif d'arrestation et ils lui ont demandé de signer les procès verbaux sans savoir le contenu.

La même opération s'est reproduite le dimanche 28/06/2017 à 10 h dans le bureau d'enquête où ils ont posé les mêmes questions et lui ont demandé de signer et après son refus, un officier qui s'appelle **ISSAM** lui a donné des coups de poing au niveau du visage.

Le lundi vers 3 h, ils lui ont emmené dans le bureau d'enquête pour lui demander de signer les procès verbaux sous menace de son transfert à Casablanca et il déclare qu'il a signé sous la contrainte.

Il fût introduit devant le procureur du Roi qui a ordonné un examen médical réalisé à l'hôpital d'Al Hoceima en présence des agents de police.

L'examen du jour

Adulte conscient, orienté mais présente un état d'angoisse avec des troubles de sommeil.

L'examen somatique n'a pas mis en évidence de lésion de violence sur le corps.

L'intéressé présente des lésions cutanées (pityriasis versicolore) qu'il demande de soigner.

Interview avec le dénommé Mourad ZEFZAFI :

M. ZEFZAFI né le 06-06-1986 à Al Hoceima, célibataire, boulanger de profession, habitant au boulevard Sidi Mansour, numéro 16 Al Hoceima.

Il n'a pas d'antécédent judiciaire

Il n'a pas d'antécédents médicaux et psychiatriques

Selon ses dires : il fut arrêté le vendredi 26 juin 2017 à 16 h 30 min. lorsqu'il a été surpris par un grand nombre d'agents de police (une vingtaine) qui sont introduits à la maison de son oncle (père de Nacer ZEFZAFI) après avoir forcé la porte. Il se trouvait dans la maison avec son oncle, sa femme et des voisines. Il fut frappé au niveau du visage par les agents de police en lui demandant s'il connaît où se trouvait Nacer Zefzafi. Puis il fut placé dans une voiture des forces auxiliaires qui se trouvait au bout de la rue. A l'intérieur de la voiture, il y avait des agents de police qui lui ont donné des coups par leurs casques au niveau du visage et il est resté pendant une heure et demi dans la voiture en compagnie d'autres personnes arrêtées (Tarik Aamiss : Abdelkrim Boukri et Samir Tighadwine) qui ont été embarqués après lui.

Il a été transporté à la préfecture de police et en arrivant, il fut placé dans le hall du commissariat en leur adressant des insultes et des injures.

Il déclare que les autres personnes arrêtées dans le hall portaient des lésions de violences apparentes (Tarik et Abdelkrim et yahya).

Le lendemain vers 2 h du matin : il fut placé dans les geôles en sous sol et ils lui ont mis dans une cellule avec d'autres personnes.

Il recevait du pain et du lait le soir même.

Le samedi vers 23 h, il fut remonté dans un bureau où ils lui ont posé des questions sur son identité sans autres questions.

Le lundi vers 3 h du matin il fut remonté de nouveau au bureau d'enquête en demandant de signer les procès verbaux sans pouvoir les lire et en refusant de les signer il a été menacé par le transfert à Casablanca et il a signé sous les contraintes.

Le même jour : il fut introduit devant le procureur du Roi qui a ordonné un examen clinique réalisé le même jour à l'hôpital d'Al Hoceima en présence des agents de police et puis il a ordonné sa mise en détention provisoire dans la prison d'Al Hoceima qui l'a rejoint vers 2 h du matin du 30 juin 2017

Il fut examiné le même jour par le médecin de la prison qui a noté dans le dossier médical la présence en date du 30 Juin 2017 à 3h de

- ecchymose sous orbitaire des deux yeux avec hémorragie intra rétinienne droite
- tuméfaction œdémateux orbitaire frontale gauche
- limitation de l'ouverture buccale, léger œdème bilatéraux des deux régions jugales
- ecchymose au niveau du genou gauche de 6 cm du grand axe
- Brouillard visuel intermittent sans baisse de l'acuité visuelle.
- Ecchymose du pavillon de l'oreille droit

Il a été mis sous Dazen et lévophta

L'examen de ce jour

Patient orienté conscient présentant

- ecchymose palpébrale inférieure bilatérale en voie de disparition
- une hémorragie sous conjonctivale temporale droite et gauche
- une ecchymose de 3.5 cm / 0.5 cm de la face externe du bras droit
- un léger œdème sourcilier gauche

Ces lésions sont compatibles avec les allégations d'usage de la violence lors de son interpellation

Interview avec le dénommé Mohammed BELLOUTI

M. BELLOUTI, né en 1976 à Al Hoceima : célibataire, habitant à Hay Marmoucha numéro 72 Al Hoceima

Mr BELLOUTI est réticent pour livrer son témoignage sur ce qui s'est passé durant son

interpellation. Il a exprimé sa volonté de mettre fin à l'entretien. Nous avons respecté sa volonté.

Un avis de consultation spécialisé de psychiatrie est demandé

Interview avec le dénommé Abdelkrim SAIDI

A. SAIDI, né en 1998 à Al Hoceima, célibataire, ouvrier habitant à Mirador basse Al Hoceima.

Il n'a pas d'antécédents judiciaires.

Il n'a pas d'antécédents médicaux ni psychiatriques.

Selon ses dires, il déclare qu'il fût arrêté le 26 mai 2017 à 17 h 30 min en face de l'hôtel de police lorsqu'il a été surpris par deux agents de police qui lui ont pris par ses épaules et lui ont emmené dans le commissariat du police où ils lui ont placés dans le hall à côté d'autres personnes arrêtées. A l'entrée du commissariat il a reçu des coups au niveau tout le corps par les agents de police. Ils sont restés dans le hall avec des insultes et des injures et des coups par les agents jusqu'à 3h du matin du samedi.

Le dimanche à 3 h du matin il fût remonté dans un bureau d'enquête et on lui a posé des questions seulement en rapport à son identification et on lui a demandé de signer des procès verbaux sans connaître le contenu. Un officier de police qui s'appelle ISSAM était dans le bureau et lui menaçait et lui frappait au niveau de son cou. Il déclare avoir signé sous la contrainte.

Le lundi : il s'est introduit devant le procureur du roi qui a demandé un examen médical réalisé à l'hôpital d'Al Hoceima en présence des agents de police et puis il a été mis en détention provisoire dans la prison locale d'Al Hoceima.

Le dossier médical est vide.

Examen de ce jour

Conscient, orienté en bon état général présentant

- une cicatrice d'écorchure au niveau de la face interne du bras gauche de 3 cm
- deux cicatrices d'écorchure au niveau de la face interne de l'avant bras gauche de 1,5 cm
- une douleur de la face antérieure de la jambe gauche

Interview avec le dénommé Yahya FAKIH

Y. FAKIH, né en 1993, célibataire, agent de sécurité résident à Rue Kelaa Sreghna numéro 14 Al Hoceima.

Il n'a pas d'antécédent judiciaire.

Il n'a pas d'antécédent médicaux ni chirurgicaux

Selon ses dires, il fût arrêté le vendredi 26 Mai 2017 à 16 h 30 min par neuf agents de police en habits civils, qui lui ont fait descendre d'un taxi dans lequel il était de retour de son travail en tenue de travail et qui lui font trainé une centaine de mètre. C'est à ce moment qu'un agent lui aurait frappé par un radio mobile (talky walkie) au niveau du visage puis ils lui ont embarqué dans une voiture de police sous les insultes et les injures.

Durant le trajet il recevait des coups de poing par les agents dans la voiture de police et ils lui ont placé dans le hall du commissariat où il était seul en premier lieu.

Il déclare aussi qu'il a vu plusieurs personnes arrêtées et mis sous des coups de poings dans le hall après avoir caché la caméra de surveillance.

Le lendemain samedi vers 2 h 30 min ils lui ont mis dans les geôles en sous sol avec d'autres personnes et vers 21 h du même jour ils lui ont remonté dans un bureau pour lui poser des questions sur son identité et son travail.

Dimanche vers 3 h du matin, ils lui ont remonté de nouveau dans le bureau d'enquête pour signer les procès verbaux sans lire le contenu sous les menaces d'un officier qui s'appelle

ISSAM et il déclare qu'il a signé sous la contrainte.

Il fût introduit devant le procureur du roi qui a ordonné un examen médical réalisé par le médecin des urgences de l'hôpital Al Hoceima en présence des agents de police et puis il a été mis en détention provisoire dans la prison locale d'Al Hoceima.

Il a été vu par le médecin de la prison qui a noté dans le dossier médical le 30 mai 2017

- ecchymose péri-orbitaire gauche
- léger érythème de l'épaule
- une ecchymose de la région lombaire gauche
- une douleur du flanc droit

L'examen médical de ce jour

Adulte conscient orienté présentant

- ecchymose palpébrale inférieure en voie de résorption
- une douleur à la palpation de l'épaule droite
- écorchure en voie de cicatrisation de 1,4 cm de la face externe du poignet droit

Sur le plan psychologique un avis spécialisé est souhaitable.

Ce complexe lésionnel constaté par le médecin de la prison et l'examen de ce jour est compatible avec les allégations sur l'usage de la violence au moment de l'interpellation

INTERPRETATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les témoignages reçus font des allégations de torture et autres mauvais traitements survenus lors de l'arrestation et de la détention des six personnes soupçonnées d'être impliquées dans les débordements ayant accompagné des manifestations survenues quelques jours auparavant à Al Hoceima.

Ces allégations semblent crédibles par leur concordance sur plusieurs points. Elles permettent de dégager un enchaînement type des événements rapportés, qui, s'ils se confirment, comportent un ensemble d'actes constituant des faits de torture et autres mauvais traitements et des violations des garanties constitutionnelles et législatives dont devrait jouir toute personne arrêtée ou détenue :

- Aucun détenu n'a été informé au moment de son placement en garde à vue de son droit de garder le silence, de contacter l'un de ses proches et de désigner un avocat ou d'obtenir sa désignation dans le cadre de l'assistance judiciaire.
- Aucun détenu n'a pu entrer en contact avec sa famille et même lorsque des membres des familles des défunts se sont présentés à la préfecture de police pour demander à voir leurs proches, ils en ont été empêchés.
- A l'admission, les personnes arrêtées ont été d'abord roués de coups par les mains et les pieds et parfois par d'autres objets contondants.
- Toutes les personnes arrêtées ont rapporté avoir signé les procès verbaux qui leur ont été présentés, sans en connaître le contenu.
- Sur le plan des preuves physiques, on a relevé des cas des traces hautement concordantes, (dans des cas des traces d'ecchymoses et de cicatrices d'écorchures très compatibles) avec l'usage de la violence. Parfois de simples doléances pour des symptômes physiques qui restent compatibles avec les sévices allégués, mais sans anomalies à l'examen.
- Sur le plan des preuves psychologiques, deux cas présentent des signes de détresse psychologique caractéristique d'un stress extrême comme celui vécu lors de la détention dans les locaux de police.

En conclusion,

- Les témoignages reçus des personnes arrêtées à propos du recours à la torture et autres mauvais traitements lors de leur arrestation et de leur détention dans les locaux de la préfecture de police d'Al Hoceima sont globalement crédibles par leur concordance et leur cohérence et par l'existence de symptômes physiques et psychologiques et parfois des traces physiques hautement compatibles avec les sévices allégués.
- Les témoignages reçus font également peser une suspicion légitime de violation des garanties constitutionnelles et législatives dont devrait jouir toute personne arrêtée ou détenue, en particulier l'obligation de l'informer sur ses droits, l'accès à une assistance judiciaire, la possibilité de contacter sa famille et le droit à une enquête effective sur les allégations de torture

Nous recommandons les mesures suivantes :

- L'ouverture dans les plus brefs délais, par l'autorité judiciaire, d'une enquête approfondie, conduite par des éléments autres que ceux qui ont été engagés dans la procédure initiale contre les personnes arrêtées, à l'effet d'investiguer les faits de torture et autres mauvais traitements allégués et de s'assurer, le cas échéant, que les responsables des violations ne resteront pas impunis.
- D'ordonner dans le cadre de cette enquête une expertise médicale et une autre psychiatrique confiée à des experts compétents en matière de documentation des éléments de preuves physiques et psychologiques de la torture, conformément aux normes internationales et notamment le protocole d'Istanbul.
- Assurer un suivi psychologique pour les personnes détenues concernées, surtout pour ceux ayant allégué le recours ou la menace du recours aux violences à leur encontre.

Fait à Casablanca, le 22 juin 2017

Signé : *Dr DAMI Abdallah*

Al Hoceima, le 17 juin 2017

RAPPORT D'EXPERTISE MEDICALE

Date de l'examen : 17/06/2017

Examen demandé par : Conseil National des Droits de l'Homme

Durée de l'évaluation : 01 h 30 min

Motif de l'examen : allégations de torture lors d'un placement en garde à vue

Nom du clinicien : Dr. DAMI Abdallah

Consentement des personnes en connaissance de cause : oui

Lieu de l'évaluation : Siège de la commission régionale des droits de l'Homme Al Hoceima- Nador

Je soussigné, **Dr. A. DAMI,**

-Médecin spécialiste en médecine légale à l'Institut médico-légal CHU Ibn Rochd à Casablanca.

-Titulaire du Diplôme d'Expertise Médicale et de Réparation du Dommage Corporel.

-Vice président de la Société Marocaine de Médecine Légale.

-Membre de la Société Méditerranéenne de Médecine Légale

- Membre de la société marocaine des experts.

Requis par Monsieur le Président du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) conformément aux références ci-dessus avec pour mission de :

- De s'entretenir avec et d'examiner le dénommé **Mr. Aymen FIKRI**, actuellement en liberté provisoire.

- De dire s'il existe des preuves physiques ou psychologiques concordantes avec des faits de torture et autres mauvais traitements.

Je certifie avoir personnellement rempli en Honneur et Conscience ma mission et présente ci-dessous le résultat de mes constatations médico-légales.

DEROULEMENT DE LA MISSION

Je me suis transporté à Al Hoceima le 16/06/2017 après-midi en compagnie de Mr. **Abdelhak Moussaddak** Chargé de mission au CNDH. Le samedi 17/06/2017 à 22 h , nous avons reçu avec la présence cette fois ci de Mme Souad EL Idrissi Présidente de la commission. régionale des droits de l'Homme Al Hoceima Nador le dénommé Aymen FIKRI

L'entretien s'est fait après explication de la mission à l'intéressé et son consentement explicite fut requis. L'examen médical de Mr FIKRI s'est fait par contre en ma seule présence.

**PROFIL DU SUJET, ALLEGATIONS DE TORTURE
ET AUTRES MAUVAIS TRAITEMENTS ET EXAMEN PHYSIQUE**

Interview avec le dénommé Aymen FIKRI :

A. FIKRI né le 07/03/2017 à Al Hoceima, célibataire, étudiant, résident à Bd Zerkouni, passage Ben Hssain numéro 3, Al Hoceima.

Il n'a pas d'antécédents judiciaires.

Il est suivi pour leucémie aigue myéloïde depuis 2008 .

Selon les dires de l'intéressé, il fut arrêté le vendredi 26 mai 2017 à 17 h, lorsque des éléments de police en habits officiel lui ont surpris, devant son domicile alors qu'il rangeait des pierres, et lui ont pris par ses bras et lui ont frappé au niveau du visage, de l'abdomen et du thorax puis il lui a fait trainer et lui embarquer dans une voiture de police.

Dans la voiture, des agents de police lui ont retiré son pantalon et lui ont emmené au commissariat de police où il y avait de nombreuses autres personnes arrêtées.

Dans le hall, il y avait un officier de police qui s'appelle ISSAM qui insultait tout le monde. Vers 2 h du matin ils lui ont placé dans les geôles en sous sol.

Le dimanche vers 2 h du matin, il a été emmené dans un bureau pour lui poser des questions sur sa participation aux manifestations de la ville.

Le même jour vers 10 h du matin, ils ont procédé à des prélèvements salivaires sans avoir son consentement et sans savoir son cadre légal.

Le lundi matin vers 2 h 45 min, il fut remonté une autre fois pour lui demander de signer les procès verbaux sans lire le contenu et ceci sous menace d'insultes.

Il fut introduit devant le procureur du roi qui a ordonné sa mise en détention provisoire dans la prison locale d'Al Hoceima.

L'examen médical de ce jour n'a pas montré des signes de violence en dehors d'une douleur à la mobilisation de l'épaule droite.

CONCLUSION

- Les témoignages reçus de Mr FIKRI à propos du recours à l'utilisation de la violence lors de son arrestation et de sa détention dans les locaux de la préfecture de police d'Al Hoceima sont globalement crédibles par leur concordance et leur cohérence.

Signé : *Dr DAMI Abdallah*

RAPPORT D'EXPERTISE MEDICALE

Date de l'examen : 15/06/2017

**Examen demandé par : Commission Régionale des Droits de l'Homme
Casablanca- Settat**

Durée de l'évaluation : 02 h

Motif de l'examen : allégations de torture lors d'un placement en garde à vue

Nom du clinicien : Dr. DAMI Abdallah

Consentement des personnes en connaissance de cause : oui

Lieu de l'évaluation : Prison locale d'Ain Sbaâ de Casablanca

Je soussigné, **Dr. A. DAMI,**

-Médecin spécialiste en médecine légale à l'Institut médico-légal CHU Ibn Rochd à Casablanca.

-Titulaire du Diplôme d'Expertise Médicale et de Réparation du Dommage Corporel.

-Vice président de la Société Marocaine de Médecine Légale.

-Membre de la Société Méditerranéenne de Médecine Légale

- Membre de la société marocaine des experts.

Requis par Monsieur le Président du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) conformément aux références ci-dessus avec pour mission de :

- De s'entretenir avec et d'examiner le dénommé Rabii LABLAK actuellement détenues à la prison locale d'Ain Sbaâ :

- De dire s'il existe des preuves physiques ou psychologiques concordantes avec des faits de torture et autres mauvais traitements.

Je certifie avoir personnellement rempli en Honneur et Conscience ma mission et présente ci-dessous le résultat de mes constatations médico-légales.

DEROULEMENT DE LA MISSION

Je me suis déplacé le 15/06/2017 après-midi en compagnie de Mme. **Soumicha RIAHA** Présidente de la commission. Régionale des droits de l'Homme Casablanca Settat et Mme Saidia WADDAH membre du conseil national des droits de l'homme et nous avons été reçus par le directeur de la prison et à qui nous avons expliqué l'objectif de notre mission qui rentre dans les prérogatives du CNDH.

L'accès à l'intérieur de la prison nous a été autorisé et nous avons pu nous entretenir avec les onze détenus concernés à l'intérieur de l'infirmerie.

L'entretien s'est fait après explication de la mission aux détenus concernés et leur consentement explicite fut à chaque fois requis. L'examen médical des détenus s'est fait par contre en ma seule présence.

PROFIL DES SUJETS, ALLEGATIONS DE TORTURE ET AUTRES MAUVAIS TRAITEMENTS ET EXAMEN PHYSIQUE

Interview avec le dénommé Rabii LABLAK :

R. LABLAK né en 1987 à Al Hoceima, célibataire, peintre de profession, résident Hay Marmoucha numéro 14 rue Tifinagh Al Hoceima.

Il n'a pas d'antécédents judiciaires.

Il n'a pas d'antécédents médicaux ni chirurgicaux .

Selon les dires de l'intéressé, il fut arrêté le dimanche 28 mai 2017 à 15 h lorsque des éléments de police en habits civil lui ont intercepté sur la voie publique en lui mettant un drap sur son visage, les menottes au niveau des poignets et ont ligotés ses pieds et lui ont emmené dans un lieu isolé en dehors de la ville où ils lui ont en photo. Ils lui ont emmené par la suite au commissariat de police d'Al Hoceima sous les insultes et les injures des agents.

Dans les locaux du commissariat, il a été menacé par une personne qui s'est déjà présenté chez lui au travail en lui posant des questions sur l'absence des photos du roi dans les manifestations. Puis un officier qui s'appelle ISSAM lui a roué de gifles et lui ont informé de son transfert à Casablanca.

Le lendemain, lundi 29/05/2017 et à l'arrivée à la brigade nationale de police judiciaire, les agents lui ont frappé sur le visage et il avait les mains menottées et ils lui ont posé des questions sur les manifestations et les sources de financement.

Cet entretien se répétait chaque jour tard la nuit et ils lui demandaient chaque fois de signer sur des procès verbaux sans les lire sous menace d'agression sexuelle et en lui enlevant ses vêtements et en mettant une serpillière sale sur sa bouche . Il déclare qu'il a signé les PV sous la contrainte.

Le 03 juin 2017 il a été introduit devant le procureur général du roi qui a ordonné une instruction et puis sa mise en détention provisoire à la prison d'Ain Sbaâ.

Il déclare qu'il est en grève de faim depuis son admission à la prison mais ces derniers jours il prend quelques aliments.

L'examen médical de ce jour n'a pas montré des signes de violence sur le corps mais l'intéressé est angoissé avec des pleurs incessants et son poids est de 66 kg et sa tension artérielle est de 11/6.

L'examen du dossier médical a montré que l'intéressé est suivi régulièrement par le médecin de la prison et que ses constantes de surveillance sont normales.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

En conclusion,

- Les témoignages reçus de cette personne à propos du recours à la torture et autres mauvais traitements lors de son arrestation et de son détention dans les locaux de la préfecture de police d'Al Hoceima et la brigade nationale de police judiciaire sont globalement crédibles par leur concordance et leur cohérence

Nous recommandons les mesures suivantes :

- L'ouverture dans les plus brefs délais, par l'autorité judiciaire, d'une enquête

approfondie, conduite par des éléments autres que ceux qui ont été engagés dans la procédure initiale contre les personnes arrêtées, à l'effet d'investiguer les faits de torture et autres mauvais traitements allégués et de s'assurer, le cas échéant, que les responsables des violations ne resteront pas impunis.

- D'ordonner dans le cadre de cette enquête une expertise médicale et une autre psychiatrique confiée à des experts compétents en matière de documentation des éléments de preuves physiques et psychologiques de la torture, conformément aux normes internationales et notamment le protocole d'Istanbul.
- Assurer un suivi psychologique pour la personne concernée,

Fait à Casablanca, le 20 juin 2017

Signé : *Dr DAMI Abdallah*

RAPPORT D'EXPERTISE MEDICALE

Date de l'examen : 14-6-2017

Examen demandé par : Commission régionale des Droits de l'Homme de Casablanca - Settlat

Identité de la personne examinée : AHBATE BILAL et BENHAYOUCH MAHMOUD

Durée de l'évaluation : 13 h - 17 h

Motif de l'examen : Allégation de torture

Nom du clinicien : Dr. DAMI Abdallah

Consentement des personnes en connaissance de cause : oui et sans containte

Lieu de l'évaluation : Etablissement correctionnel des mineurs d'Ain Sebaa à Casablanca

Je soussigné, **Dr. A. DAMI,**

- Médecin spécialiste en médecine légale à l'Institut médico-légal CHU Ibn Rochd à Casablanca,
- Titulaire du Diplôme d'Expertise Médicale et de Réparation du Dommage Corporel.
- Vice président de la Société Marocaine de Médecine Légale.
- Membre de la Société Méditerranéenne de Médecine Légale
- Membre de la société marocaine des experts.

Requis par Madame la Présidente de la Commission régionale des Droits de l'Homme de Casablanca – Settlat conformément aux références ci-dessus avec pour mission de :

- De s'entretenir avec et d'examiner les dénommés **AHBATE BILAL et BENHAYOUCH MAHMOUD**, actuellement en détention provisoire à au centre de détention pour mineurs d'Ain Sbaâ de Casablanca :

- De dire s'il existe des preuves physiques ou psychologiques concordantes avec des faits de mauvais traitement et des tortures et évaluer tous les aspects de détention ayant un impact sur sa santé

Je certifie avoir personnellement rempli en Honneur et Conscience ma mission et présente ci-dessous le résultat de mes constatations médico-légales.

DEROULEMENT DE LA MISSION

Je me suis déplacé au centre de détention pour mineurs d'Ain Sbaâ de Casablanca le 14-06-2017 à 13 h en compagnie de Mme RIAHA Soumicha, Présidente de la Commission régionale des droits de l'homme à Casablanca-Settat et de Mme Saadia Waddah membre du conseil national des droits de l'Homme

Nous avons été reçus par le directeur du centre de détention pour mineurs d'Ain Sbaâ de Casablanca, à qui nous avons expliqué l'objectif de notre mission qui rentre dans les prérogatives du CRDH.

L'accès à l'intérieur de la prison nous a été autorisé et nous avons pu nous entretenir avec les détenus dans le bureau directeur.

L'entretien s'est fait après explication de la mission aux détenus concernés et leur consentement explicite fut obtenu. L'examen médical des détenus s'est fait par moi-même seul.

PROFIL DU SUJET, ALLEGATIONS DE TORTURE ET AUTRES MAUVAIS TRAITEMENTS ET EXAMEN PHYSIQUE

Interview avec AHBATE BILAL :

Mr AHBATE BILAL, né en 1998, Célibataire élève, 3^{ème} d'une fratrie de 5 résident à Imzourene Province d'El Hoceima

Il n'a pas des antécédents judiciaires

Selon les dires de l'intéressé, il fut arrêté le 27 Mai 2017 vers 6 h du matin lorsqu'un grand nombre d'agent de police sont venus lui chercher à son domicile. Il fut embarqué dans une voiture habillé d'un pantalon et thee-shirt après lui avoir menotté avec les mains en arrière et au cours du trajet ils lui ont donné des coups au niveau de la face et de l'épaule gauche avec des insultes et des injures.

Dans l'hôtel de police d'El Hoceima ils lui ont posé des questions sur les manifestations et puis ils lui ont emmené, les mains menottées, en compagnie d'autres personnes à bord d'un hélicoptère à Casablanca et il a été remis à la brigade nationale de la police judiciaire.

A l'arrivée, il fut interrogé sur des vidéos montrant des personnes jetant des pierres au cours des émeutes d'Al Hoceima.

Il déclare avoir remonté tous les jours pour lui interroger sous les menaces pour signer des procès verbaux ne connaissant pas leurs contenus et devant sa résistance au passages aux aveux il recevait des menaces.

Mr AHBATE déclare qu'il est resté 8 jours dans les locaux de la Brigade Nationale et il a été présenté devant le Procureur Général du Roi près la cour d'appel de Casablanca le 05 Juin 2017 et puis référé au juge d'instruction le même jour pour approfondir d'enquête et à qui il a montré les signes de violence qu'il portait et puis il a été mis en détention provisoire à l'établissement pénitentiaire correctionnelle des mineurs Ain Sbaâ

A l'admission, il a été vu par le médecin de l'établissement pénitentiaire qui s'est entretenu avec lui et il a mentionné dans le dossier médical le 4 Juin 2017 les signes de violence qu'il portait : léger œdème de l'épaule gauche et une écorchure de l'oreille gauche avec un traitement à base d'anti-inflammatoire prescrit.

Il a été examiné par un médecin désigné par l'autorité judiciaire dans le centre de détention.

L'examen clinique de ce jour (**14-06-2017**) a objectivé une personne consciente bien orienté dans le temps et dans l'espace et présentant une écorchure de la face externe du poignet droit de 1cm, une légère écorchure linéaire en voie de disparition au niveau de la face postérieure du poignet droit, deux écorchures linéaires de la face externe de l'avant bras gauche, une écorchure en voie de disparition de la face interne de l'avant bras gauche et une écorchure en voie de disparition au niveau de l'épaule gauche avec un point douloureux de l'épaule gauche et une inflammation du pavillon de l'oreille gauche.

Interview avec BOUHNOUCH Mahmoud

Né en 1997 à Imzouren, électricien de profession, célibataire, 7^{ème} d'une fratrie de 9, adresse Bd Jaber Ayachi numéro 28 Imzouren.

Il n'a pas d'antécédent judiciaire

Il n'a pas d'antécédents médicaux

Il déclare qu'en date du 27 Mai 2017 vers 6h du matin, un grand nombre d'agent de police en tenue officielle sont venus lui chercher à son domicile après avoir forcé la porte de la maison alors qu'il était en sommeil et ils lui menotté et lui ont débarqué dans une voiture (non reconnue) après avoir pris son téléphone portable et puis ils l'ont emmené à l'hôtel de police d'El Hoceima où il a été placé dans un bureau.

Mr BOUHNOUCH rapporte qu'un responsable de police est entré dans ce bureau et a commencé à l'insulter, l'humilier et le menacer pendant deux heures. Puis il a été emmené à bord d'un hélicoptère vers Casablanca en compagnie d'autres personnes et ils sont admis aux locaux de la Brigade Nationale de Police Judiciaire.

Durant la période de séjour à la Brigade Nationale de la Police Judiciaire (08 jours) il déclare qu'il a reçu des insultes et des injures avec des coups au niveau du cou et ils ont procédé à l'enlèvement de sa barbe surtout par un agent de police qui s'appelle Aniss.

L'intéressé déclare que durant sa garde à vue dans les locaux de la Brigade Nationale il a été auditionné dans différents moments de la journée et il a été obligé de signer des procès verbaux sans pouvoir les lire.

Il déclare avoir été présenté devant le Procureur Général du Roi le 5 Juin 2017 et puis le même jour devant le juge d'instruction qui a procédé et le mettre en détention provisoire.

Son séjour dans l'établissement pénitentiaire est sans particularité.

Il a été vu à l'admission par le médecin de la prison et il est régulièrement suivi par le médecin et le dossier médical a mis en évidence une douleur de l'épaule gauche allant au niveau du cou et absence de signes de violence sur le corps et il a été mis sous myoralaxant et anti-inflammatoire non stéroïdien.

L'examen de ce jour, trouve un jeune homme orienté présentant une limitation des mouvements de latéralisation du cou avec des points douloureux du cou.

INTERPRETATIONS ET CONCLUSIONS

Les témoignages reçus des dénommés AHBATE BILAL et BOUHOUNOUCH MAHMOUD au moment de son arrestation et à l'hôtel de police d'El Hoceima et aux locaux de la brigade nationale de la police judiciaire font des allégations de l'utilisation de la violence lors de leur interpellation.

Ces allégations semblent crédibles du fait de la concordance des témoignages des détenus rapportant un enchaînement d'incidents avec de signes de violence sur le corps constatés par le médecin de l'établissement pénitentiaire et l'examen médico-légal réalisé ce jour, qui s'il se confirment comportent un ensemble d'actes constituant des faits de torture et des mauvais traitements et des violations des garanties constitutionnelles et législatives dont devrait jouir toute personne arrêtée ou détenue (arrestation la nuit, motif d'arrestation n'a pas été formulé, pas d'information sur la possibilité de garder le silence, pas de contact avec la famille,

Les traces physiques révélées chez Mr AHBATE BILAL sont hautement concordantes avec l'usage d'un menottage serré et prolongé avec un état de détresse psychologique caractéristique.

Recommandation : Ouverture d'une enquête judiciaire, assurer un suivi psychologique pour les détenus.

Fait à Casablanca, le 14-06-2017

Signé : Dr DAMI ABDELLAH

Casablanca, le 22 juin 2017

RAPPORT DE DOCUMENTATION MEDICO-LEGALE

Date de l'examen : 17 et 18/06/2017

Examen demandé par : Conseil National des Droits de l'Homme

Durée de l'évaluation : 15h

Motif de l'examen : allégations de torture et autres mauvais traitements lors d'arrestations et durant la garde à vue

Nom du clinicien : Pr. Hicham BENYAICH

Autres Membres de l'équipe de visite : Mme Soumicha RIAHA, Mme Saadia WADAH, Mr. Abdelhak EDDOUK

Consentement des personnes en connaissance de cause : oui

Lieu de l'évaluation : Prison locale d'Aïn Sebaâ

Je soussigné, **Docteur Hicham BENYAICH**, Professeur de Médecine Légale, Médecin Chef de l'Institut Médico-légal Ibn Rochd, Directeur du Diplôme Universitaire d'Expertise Médicale et de Réparation du Dommage Corporel, Certifié Independent Medical Examiner (CIME[®]) par l'American Board of Independent Medical Examiners (ABIME[®]).

Requis par Monsieur le Président du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) conformément aux références ci-dessus avec pour mission :

- De s'entretenir avec et d'examiner des personnes actuellement détenues à la prison locale d'Aïn Sebaâ dans les suites des événements récents d'Al Hoceima et qui ont fait des allégations de torture et/ou mauvais traitements. Il s'agit notamment de : Mr. BOUZIANE Brahim, Mr. BOUZIANE Othmane, Mr. SAIDI Fouad, Mr. SADIK Abdelhak, Mr. HAMDIOUI Youssef, Mr. ZAFZAFI Nacer, Mr. YAKHLOUFI Achraf, Mr. MAJAOUI Yousef, Mr. EL IDRISSE Houcine, Mr. ADAHCHOUR Zakaria, Mr. ACHAHBAR Nouri, Mr. BOUSTATI Wassim, Mr. EL FAHIL Slimane, Mr. YASNARI Abdelkheir, Mr. AMAAROUCH Rachid et Mr. FADIL Mohamed :

- De dire s'il existe des preuves physiques ou psychologiques concordantes avec des faits de torture et autres mauvais traitements et de faire toute recommandation utile.

DEROULEMENT DE LA MISSION

Je me suis transporté avec les membres et cadres du CNDH à la prison locale d'Aïn Sebaâ les 17 et 18/06/2017 à partir de 10 h 30 en compagnie de Mme Soumicha RIAHA, présidente de la Commission Régionale des Droits de

l'Homme de la Région Casablanca-Settat, Mme Saadia Wadah, avocate et membre du CNDH et Mr. Abdelhak EDDOUK, Chef de la Division « Protection des droits de l'Homme dans les lieux de privation des libertés » au CNDH.

L'entretien avec les détenus concernés s'est fait en toute intimité dans un bureau médical à l'intérieur de l'infirmerie de la prison, après explication de la mission aux détenus concernés et leur consentement explicite fut à chaque fois requis. L'examen médical, lorsqu'il est nécessaire, s'est fait également dans les mêmes conditions.

PROFIL DES SUJETS, ALLEGATIONS DE TORTURE ET AUTRES MAUVAIS TRAITEMENTS ET EXAMEN PHYSIQUE

Les 16 détenus rencontrés ont un âge compris entre 25 et 38 ans. Parmi eux, 11 sont célibataires, 4 sont mariés et un divorcé. Selon leur profession, ils se répartissent en 5 commerçants, 4 salariés, 2 enseignants, 2 journalistes, un journalier et 2 sans professions. Selon leur niveau d'instruction, on compte 3 qui ont atteint un niveau universitaire, 10 de niveau secondaire, et 3 ont un niveau primaire.

Allégations lors l'arrestation et avant l'arrivée au siège de la BNPJ :

Parmi les 16 détenus, 10 ont été arrêtés alors qu'ils dormaient dans leur domicile ou dans un lieu à proximité en date du 27/05/2017 aux environs de 06 h. Le modus operandis était toujours le même. Plusieurs éléments de la police dont certains sont cagoulés et armés et d'autres en tenue civile et dont le nombre variait d'une demi douzaine à une quarantaine à bord de fourgons banalisés et de 4 x 4 s'introduisent dans la maison où se trouvait leur cible, soit après avoir frappé violemment à la porte soit par effraction de celle-ci. La personne cible est alors arrêtée alors qu'elle se trouve en plein sommeil ou qu'elle vient à peine de se réveiller, alertée par le vacarme provoqué par les forces de l'ordre. Deux détenus parmi les 10 ayant vécu ce mode d'arrestation ont reconnu avoir pris la fuite en sautant par la fenêtre ou à travers la terrasse (Abdelhak SADIK et Slimane EL FAHIL).

Ces 10 détenus ont été ensuite placés chacun dans une fourgonnette et furent rassemblés dans le commissariat central d'Al Hoceima où, après un temps d'attente d'une à trois heures, ils furent évacués à l'aéroport d'Al Hoceima, et de là par avion, ils furent évacués vers Casablanca où ils furent transférés au siège de la Brigade Nationale de Police Judiciaire (BNPJ).

Pour les 6 autres détenus, 3 arrestations se sont produites plus tard la même journée sur la voie publique pour 2 détenus par des policiers en tenue civile à bord d'une voiture anonymisée (Fouad SAIDI et Nouri ACHAHBAR) et à son domicile selon le premier mode d'arrestation pour un détenu (Mohamed FADIL). Les 3 dernières arrestations se sont produites sur la voie publique les 28 et 31/05/2017 (Rachid AMAAROUCH et Youssef HAMDIOU) et au domicile de son ami pour Nacer ZAFZAFI au petit matin du 29/05/2017. Pour ces 6 détenus, il y a eu un transfert initial vers le commissariat central d'Al Hoceima et de là, pour 5 détenus, après une attente de quelques minutes à 24 h, ils furent évacués vers la BNPJ par route et pour Nacer ZAFZAFI, l'évacuation vers la BNPJ a eu lieu après 1 heure et demi par avion à travers l'aéroport d'Al Hoceima.

Toutes les personnes arrêtées ont déclaré ne pas avoir été informées des motifs de leur arrestation, ni au moment de celle-ci, ni au moment de leur passage au niveau du commissariat central d'Al Hoceima. Ce n'est qu'au moment des interrogatoires conduits au niveau de la BNPJ qu'elles ont été informées des griefs à leur encontre.

La plupart des personnes arrêtées dans leurs domiciles (ou de celui de leurs amis) ont souligné la brutalité de l'irruption des forces de l'ordre, alors qu'elles étaient au lit, et pour certains avec leurs épouses en petite tenue. Certains détenus ont mal vécu les circonstances de cette arrestation et ont manifesté des symptômes dissociatifs et d'irréalité.

Beaucoup avaient manifesté un sentiment de peur de mourir, peur de l'inconnu et une impuissance totale, ne sachant pas où ils sont emmenés en embarquant dans un avion dont ils n'ont pas été informés de sa destination ou durant le transfert par route vers Casablanca en pleine nuit accompagnés de gardiens qui refusaient de leur décliner leur destination entretenant par ce fait l'angoisse de l'incertitude.

Toutes les personnes arrêtées ont rapporté d'une manière concordante avoir été victimes d'injures d'insultes de leurs familles et d'humiliation durant l'arrestation et pendant le transfert vers le commissariat central d'Al Hoceima avec notamment des propos racistes (أولاد الصبليون), et à caractère de vengeance (باغين ديرو دولة ديالكم) ainsi que des menaces d'agressions sexuelles par l'introduction anale de bouteilles.

Certains ont déclaré avoir été victimes de violences physiques. Ainsi, Abdelhak SADIK - qui a déclaré avoir tenté de prendre la fuite lors de l'arrestation à son domicile mais qui s'est rendu de son propre chef peu de temps après - aurait été projeté contre la porte de son domicile au moment où on le faisait sortir de chez lui alors qu'il était menotté les mains derrière le dos, entraînant de ce fait une plaie du sourcil gauche avec saignement pour lequel il aurait bénéficié d'un pansement par un professionnel de santé à l'aéroport d'Al Hoceima avant son embarquement pour la BNPJ. Il ne sera finalement suturé qu'une fois arrivé à Casablanca et transporté à l'hôpital Moulay Youssef.

Nacer ZAFZAFI a rapporté avoir subi lors de l'irruption des forces de l'ordre dans la maison de son ami un coup par bâton à la tête alors qu'il n'avait pas manifesté de résistance lors de son interpellation selon ses dires, ce qui a entraîné une plaie du scalp qui sera suturée plus tard à la BNPJ par une femme médecin. Il a ajouté qu'après avoir été menotté les mains derrière son dos, il a reçu un coup de poing à l'œil gauche et un autre au niveau du ventre alors que quelqu'un d'autre lui aurait enfoncé la tête d'une matraque entre ses fesses (par dessus les vêtements) dans ce qu'il a qualifié comme agression sexuelle. Il aurait également avoir reçu des coups de poing et de pieds partout sur son corps. Le médecin expert requis par le juge d'instruction pour l'examiner aurait constaté sur lui, outre la plaie du scalp, une ecchymose péri orbitaire gauche et une ecchymose de la région lombaire gauche.

Zakaria ADAHCHOUR a déclaré avoir été victime de piétinement de sa cheville gauche durant son transfert au commissariat central d'Al Hoceima et des claques dans ce même commissariat.

Nouri ACHAHBAR a rapporté avoir été victime au commissariat central d'Al Hoceima de gifles simultanées sur les deux oreilles avec notion de bourdonnements et de

baisse de l'audition par les deux oreilles. Il a ajouté s'être fait soulever les menottes vers le haut alors que ses mains étaient derrière son dos entraînant des douleurs de l'épaule gauche.

Slimane EL FAHLI a déclaré avoir été victime d'une vengeance d'un commissaire se prénommant Issam officiant au commissariat central d'Al Hoceima et envers qui il avait porté plainte le mois d'août précédent pour ne pas avoir fait les diligences nécessaires lors d'une plainte pour adultère déposée par EL FAHLI contre son épouse. Le détenu précise que le dénommé Issam s'était acharné sur lui une fois arrivé au commissariat central d'Al Hoceima en le saisissant par les cheveux et lui assenant des claques. Ce témoignage est corroboré par celui de Zakaria ADAHCHOUR qui fut témoin de cette scène. D'autres détenus ont affirmé avoir subi des injures et des humiliations de la part du dénommé Issam (Brahim BOUZIANE, Fouad SAIDI, Acharaf YAKHLOUFI, YASNARI Abdelkheir). Mohamed FADIL a quant à lui, assuré que le dénommé Issam lui a tiré les poils de sa barbe.

Allégations durant la garde à vue à la BNPJ :

A l'intérieur des locaux de la BNPJ, les détenus ont eu des fortunes diverses. Certains n'ont pas rapporté avoir été maltraités (Yousef HAMDIOUI, Nacer ZAFZAFI, Mohamed FADIL). Mais la plupart ont affirmé avoir été insultés et injuriés. Certains ont déclaré avoir été menacés implicitement ou explicitement de recours à la violence à leur égard ou à l'égard de leurs familles, surtout à type de violences sexuelles (évocation de la bouteille, les faire prendre en charge par des personnes sans scrupules au sous sol...). Ces menaces se produisent seulement lors du refus de signer les procès verbaux (Brahim BOUZIANE, Achraf YAKHLOUFI, Mohamed MAJAOUI, Houcine EL IDRISSEI, Othmane BOUZIANE, Wassim BOUSTATI, Abdelkheir YASNARI).

Pour certains, il y a eu recours à la violence physique lors des interrogatoires ou lors du refus de signer les procès verbaux. Il s'agit de gifles et de coups de poing ou de pieds (Fouad SAIDI, Abdelhak SADIK, Zakaria ADAHCHOUR, Slimane EL FAHLI, Rachid AMAAROUCH), coups par agrafeuse à la main (Houcine EL IDRISSEI), arrachement des poils de la barbe avec menace de la brûler en rapprochant un briquet (Zakaria ADAHCHOUR). Dans ce dernier cas, le témoignage du plaignant et des symptômes d'irritation cutanée au niveau du menton qu'il rapporte sont corroborés par Nouri ACHAHBAR et Fouad SAIDI avec qui il avait partagé la cellule à la BNPJ.

Principaux éléments de l'examen physique et de l'état psychologique :

Des traces de blessures en voie de cicatrisation ont été constatées sur certains détenus, concordant avec la date alléguée de leur survenue. Ainsi, on a relevé :

- Sur Abdelhak SADIK, une plaie suturée de 15 mm en voie de cicatrisation au niveau du sourcil gauche, rapportée à une projection sur la porte de son domicile.

- Sur Nacer ZAFZAFI, une plaie du scalp pariétal gauche de 02 cm de diamètre, d'aspect contuse, suturée et en fin de cicatrisation, rapportée à un coup de bâton.

- Sur Houcine EL IDRISSEI, des cicatrices encore inflammatoires d'écorechures arrondies à la face dorsale des 3 derniers doigts de la main gauche (en regard des articulations

interphalangiennes proximales des 3^{ème} et 4^{ème} doigts et de l'articulation métacarpo-phalangienne du 5^{ème} doigt), rapportées à des coups par la pointe d'une agrafeuse.

- Sur Zakaria ADAHCHOUR, une sensibilité du ligament latéral interne de la cheville gauche, rapportée à un piétinement de son pied.

- Sur Slimane EL FAHLI, une écorchure en fin de cicatrisation au dos du 2^{ème} doigt droit, rapportée à un coup par le genou sur les mains menottées en arrière.

- Sur Rachid AMAAROUCII, une légère désaxation de l'articulation interphalangienne proximale du 4^{ème} doigt droit, rapportée à une torsion du doigt.

Sur le plan psychologique, un grand nombre des personnes interrogées ont manifesté une détresse psychologique à un moment ou à un autre de l'entretien. Initialement, tous les détenus ont montré des signes d'enthousiasme à s'entretenir avec les membres de la délégation et à pouvoir raconter ce qui leur est arrivé. Mais, certains détenus ont été envahis par un sentiment de détresse psychologique avec des pleurs parfois difficiles à cesser aux premières questions posées, alors que d'autres n'ont manifesté cette détresse qu'à l'évocation de certains aspects des mauvais traitements subis ou exprimant un sentiment d'injustice par rapport à la détention elle-même.

Beaucoup de détenus présentent un état de stress aigu caractérisé par la récurrence de cauchemars et de terreur nocturne constituant une réviviscence du psychotraumatisme lié l'arrestation. Fouad SAIDI rapporte même l'envahissement de sa pensée par des idées suicidaires et sollicite l'accès à une aide psychiatrique.

INTERPRETATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les témoignages reçus font des allégations de mauvais traitements physiques et surtout psychologiques survenus lors de l'arrestation et de la détention en garde à vue des 16 personnes interrogées.

Certaines allégations sont crédibles car elles sont corroborées par plusieurs témoignages concordants. C'est le cas des insultes et humiliations à connotation raciales et sexuelles surtout lors de l'arrestation et pendant le transfert et à l'arrivée au commissariat central d'Al Hoceima. Ces violences, mal vécues par les détenus et dont ils gardent encore des traces psychologiques, se sont prolongées pour certains parmi eux, mais à un moindre niveau, lors du séjour dans le siège de la BNPJ.

C'est le cas également de l'arrachement des poils de la barbe allégué par Zakaria ADAHCHOUR et les claques qui auraient été infligées à Slimane EL FAHLI par le commissaire prénommé Issam par règlement d'un compte ancien sans rapport avec les événements en cours.

Sur le plan des preuves physiques, certaines lésions ont un degré de concordance élevé comme la plaie du scalp et l'ecchymose péri orbitaire chez Nacer ZAFZAFI faisant peser la présomption d'un usage excessif et disproportionné de la force lors de l'arrestation, à charge pour les forces de l'ordre d'apporter la preuve contraire.

Les autres lésions cutanées constatées en voie de cicatrisation ont un degré de consistance moyen. Elles peuvent être en rapport avec les allégations comme elles peuvent survenir dans d'autres contextes.

Les doléances d'hypoacousie bilatérale et de bourdonnement des deux oreilles faites par Nouri ACHAHBAR doivent être vérifiées par un examen ORL spécialisé.

Il est hautement recommandable de réaliser une évaluation psychiatrique et un suivi psychologique pour tous les détenus concernés.

Il est également urgent d'enquêter d'une manière plus approfondie sur les agissements du commissaire de police prénommé ISSAM, pointés du doigt par plusieurs témoignages.

Fait à Casablanca, le 22 juin 2013

Signé : Pr. Hicham Benyaich